


**Projet de budget-programme  
 pour l'exercice biennal 1998-1999\***
**Chapitre 2 des recettes  
 Recettes générales**

## Table des matières

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant des loyers . . . . .	2
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes . . . . .	3
C. Intérêts bancaires . . . . .	4
D. Vente de matériel usagé . . . . .	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs . . . . .	5
F. Contributions d'États non membres . . . . .	5
G. Services de télévision et services analogues . . . . .	5
H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge . . . . .	5
I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge . . . . .	6
J. Recettes accessoires . . . . .	6

\* Le présent document contient le chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme sera publié ultérieurement sous forme définitive, en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément no 6 (A/52/6/Rev.1)*.

## Chapitre 2 des recettes

### Recettes générales

Tableau IS2.1

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1996-1997 Montant approuvé	1998-1999 Montant estimatif	Augmentation (diminution) prévue
	82 019,6	35 135,8	(46 883,8)

Tableau IS2.2

**Tableau récapitulatif par source de revenus**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Origine	1996-1997 Montants approuvés	1998-1999 Montants estimatifs	Augmentation (diminution)
A. Recettes provenant de loyers	16 549,9	12 303,6	(4 246,3)
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	33 529,8	7 565,9	(25 963,9)
C. Intérêts bancaires	1 102,2	927,2	(175,0)
D. Vente de matériel usagé	719,6	370,4	(349,2)
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	2 827,4	2 710,8	(116,6)
F. Contributions d'États non membres	7 968,6	7 767,3	(201,3)
G. Services de la télévision et services analogues	1 218,0	1 134,0	(84,0)
H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge	8 002,6	—	(8 002,6)
I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge	7 494,7	—	(7 494,7)
J. Recettes accessoires	2 606,8	2 356,6	(250,2)
<b>Total</b>	<b>82 019,6</b>	<b>35 135,8</b>	<b>(46 883,8)</b>

### A. Recettes provenant des loyers

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné au tableau IS2.3, proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok et Nairobi à un certain nombre d'institutions spécialisées et d'autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. Une diminution des recettes au Siège (395 100 dollars) est prévue du fait des négociations en cours sur les baux des locaux de l'immeuble de la United Nations Development Corporation. L'Organisation espère conclure rapidement un bail pluriannuel à des conditions plus favorables qu'actuellement et regroupant tous les locaux sous le même contrat. L'application de taux plus avantageux profiterait aux institutions spécialisées et aux autres organismes, et entraînerait une diminution des recettes. L'Office des Nations Unies à Genève enregistre également une baisse des recettes des loyers (2 619 700

dollars), essentiellement parce que plusieurs institutions ont libéré les locaux de l'Organisation pour s'installer ailleurs, baisse en partie compensée par un relèvement des loyers et la mise en location d'espaces supplémentaires au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok. Les prévisions pour la CEA marquent une augmentation de 78 100 dollars, des recettes supplémentaires provenant du nouveau Centre de conférences. Au moment de l'établissement des prévisions pour la CEA, la révision du loyer au mètre carré était en cours de négociation avec les différentes institutions spécialisées et les autres organismes installés au Centre. Le Centre de conférences de la CESAP devrait produire un surcroît de recettes, d'où l'augmentation de 236 000 dollars dont fait état le tableau IS2.3. Une baisse des recettes de l'Office des Nations Unies à Nairobi (1 545 600 dollars) est également prévue au titre du loyer des bureaux occupés par le PNUE et d'autres organismes à Gigiri.

Tableau IS2.3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>1996-1997 Montants approuvés</i>	<i>1998-1999 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	3 918,8	3 523,7	(395,1)
Office des Nations Unies à Genève	6 231,5	3 611,8	(2 619,7)
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	569,6	647,7	78,1
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	514,0	750,0	236,0
Office des Nations Unies à Nairobi	5 316,0	3 770,4	(1 545,6)
<b>Total</b>	<b>16 549,9</b>	<b>12 303,6</b>	<b>(4 246,3)</b>

## **B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes**

IS2.2 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées au tableau IS2.4. Les ressources auparavant demandées à divers chapitres des dépenses du budget-programme pour couvrir les dépenses des autres institutions sises à Vienne s'accompagnaient de l'inscription au chapitre 2 des recettes des remboursements correspondants. L'adoption d'une budgétisation en termes nets des dépenses des services de conférence, de la sécurité et de la sûreté à Vienne se traduit donc par une baisse des montants à recevoir. En ce qui concerne les services de télécommunications, la baisse de 1 million de dollars s'explique essentiellement par la diminution des tarifs appliqués aux utilisateurs et la réduction du nombre de missions de maintien de la paix. L'accroissement des services informatiques fournis à l'UNICEF devrait se traduire par une augmentation des recettes de 105 600 dollars. Les services radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ne devraient pas produire de recettes pendant l'exercice.

IS2.3 Le montant des recettes (228 700 dollars) des cours de langues à Genève, en baisse de 9 700 dollars, et l'augmentation appréciable (2 402 600 dollars) des coûts de reproduction et de distribution de documents et du coût d'autres services ont été calculés sur la moyenne des recettes annuelles depuis 1994. Les recettes provenant des cours de langues dispensés à la CEA devraient également augmenter de 40 400 dollars, si l'on se fonde sur le niveau des recettes récemment enregistré.

Tableau IS2.4

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>1996-1997 Montants approuvés</i>	<i>1998-1999 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
<b>Siège (New York)</b>			
Services de télécommunications	2 700,0	1 700,0	(1 000,0)
Services d'opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	234,7	—	(234,7)
Services fournis par la Section informatique de New York	515,5	621,1	105,6
<b>Office des Nations Unies à Genève</b>			
Reproduction et distribution de documents et autres services	524,5	2 927,1	2 402,6
Cours de langues	238,4	228,7	(9,7)
<b>Centre international de Vienne</b>			
Part du coût des services communs qui est remboursée par l'ONUDI et l'AIEA	27 268,1	— <sup>a</sup>	(27 268,1)
<b>Commission économique pour l'Afrique</b>			
Cours de langues	48,6	89,0	40,4
<b>Avances</b>			
Avances à l'ONUDI	2 000,0	2 000,0	—
<b>Total</b>	<b>33 529,8</b>	<b>7 565,9</b>	<b>(25 963,9)</b>

<sup>a</sup> Après adoption de la budgétisation en termes nets des services de conférence et de sécurité.

## C. Intérêts bancaires

IS2.4 En fonction des recettes d'exercices antérieurs, les recettes prévues (927 200 dollars) représentent les intérêts qui devraient être versés par les banques sur les soldes des comptes de l'Organisation des Nations Unies en 1998 et 1999.

## D. Vente de matériel usagé

IS2.5 Les recettes provenant de la vente de matériel usagé (370 400 dollars), soit 349 200 dollars de moins que pendant l'exercice précédent, ont été projetées à partir des recettes effectivement perçues.

## E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

IS2.6 Les recettes prévues (2 710 800 dollars) ont été calculées d'après les dernières recettes effectivement perçues.

## **F. Contributions d'États non membres**

IS2.7 En vertu de l'article 160 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 5.9 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les États qui ne sont pas membres de l'Organisation mais qui participent à certaines de ses activités versent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, des contributions représentant leur part des dépenses qu'entraînent ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée générale a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres qui était exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions (A/44/11 et Add.1 et Add.1/Corr.1). Cette méthode prévoit, pour le calcul des contributions, la détermination d'un montant annuel forfaitaire au début de chaque année. Les recettes prévues (7 767 300 dollars) correspondent aux contributions qui seront versées par les États non membres au cours de l'exercice biennal 1998-1999, compte tenu du montant des contributions versées pour l'année 1997.

## **G. Services de télévision et services analogues**

IS2.8 Les recettes prévues (1 134 000 dollars) ont été calculées après analyse des tendances de la période commencée en 1994.

## **H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge**

IS2.9 Le changement de méthode de budgétisation (n'est plus inscrite aux chapitres des dépenses que la part du budget de la Commission qui revient à l'Organisation des Nations Unies) fait disparaître des recettes prévues pour 1998-1999 les montants auparavant remboursés à l'Organisation. En conséquence, aucun remboursement n'est attendu des autres participants à cette rubrique.

## **I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge**

IS2.10 Le changement de méthode de budgétisation (n'est plus inscrite aux chapitres des dépenses que la part du budget du Corps commun d'inspection qui revient à l'Organisation) fait disparaître des recettes prévues pour 1998-1999 les montants auparavant remboursés à l'Organisation. En conséquence, aucun remboursement de la part des organisations participantes n'est prévu au titre de cette rubrique.

## **J. Recettes accessoires**

IS2.11 Un certain nombre de recettes qui n'ont pas leur place sous l'une ou l'autre des rubriques précédentes sont inscrites à la présente rubrique. Le montant estimatif de ces recettes (2 356 600 dollars) a été calculé en fonction des recettes de plusieurs exercices biennaux.